



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### programmes

Question écrite n° 40073

### Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème de la reconnaissance, au sein du système éducatif français, de l'espéranto. L'intérêt universaliste et pédagogique de l'espéranto a été maintes fois démontré et l'UNESCO souligne sa valeur au sein des échanges culturels internationaux. Au moment où le Gouvernement s'engage dans la reconnaissance des langues régionales, l'espéranto, qui constitue une démarche originale et qui compte de nombreux pratiquants dans le monde, mériterait une meilleure prise en compte en France. Dans cette optique, il lui demande si le Gouvernement envisage d'inscrire cette langue au titre des options facultatives pour l'épreuve du baccalauréat et dans quels délais. Il lui demande de lui préciser quels sont les obstacles qui s'opposent à cette démarche.

### Texte de la réponse

Quarante-quatre langues vivantes étrangères peuvent être choisies par les candidats au baccalauréat, soit au titre des épreuves obligatoires, soit au titre des épreuves facultatives. Avec un tel éventail, le système éducatif français est l'un de ceux qui en Europe et dans le monde propose aux familles les choix les plus ouverts. Il permet notamment, au travers de l'enseignement de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol, qui sont les trois langues les plus communément étudiées par les élèves au collège et au lycée, et les plus fréquemment choisies par les candidats au baccalauréat, de rendre plus aisée la communication au sein de l'Union européenne et dans le monde. Cet éventail représente par ailleurs une très lourde charge en terme d'organisation de l'examen qu'il ne saurait être question d'accroître par l'ajout d'épreuves supplémentaires. Pour toutes ces raisons, il n'est pas envisagé d'introduire une épreuve d'espéranto au baccalauréat.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40073

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2000, page 267

**Réponse publiée le :** 13 mars 2000, page 1648